



Diffamation... comment faire ?

Par **lalou6464**, le **04/04/2011** à **21:00**

Bonjour,
Mon ami a été victime par son ex femme de diffamation sur internet. Elle a tenu des propos vis à vis de lui qui pourrait lui nuire dans le domaine privé tout comme dans le domaine professionnel, à nommé **ENTIEREMENT SON NOM**, qui est aujourd'hui encore bien visible par plusieurs personnes (quelques 2200 personnes ont consulté ce forum). Il est d'origine étrangère, elle dit en gros que les gens de son pays tout comme lui sont des menteurs, qu'elle les hait... Elle parle des enfants, elle parle d'argent... bref, pas que du bon !!
Nous aimerions faire des démarches...
De plus, pas maline, elle a laissé ses propres coordonnées sur ce site !!
Pourriez vous nous aider afin de démarrer les bonnes démarches et savoir par où commencer (si dépôt de plainte au commissariat) ? Le Site lui même n'est il pas en tord d'avoir laisser un nom se diffuser ??
Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **21:30**

Dépôt de plainte si les propos ont été publiés il y a moins de 3 mois

Par **lalou6464**, le **05/04/2011** à **21:42**

Merci, mais non les propos ont été déposés il y a déjà quelques années... C'est en tapant par hasard son nom que nous sommes tombés là dessus !! Alors y'a t'il une alternative ??

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **21:43**

Alors il y a prescription. La jurisprudence est claire sur le sujet, ce n'est pas un délit continu

Par **lalou6464**, le **05/04/2011** à **21:46**

Donc en clair RIEN A FAIRE ??!!